

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 13667
Numéro SIREN : 513 795 732
Nom ou dénomination : AASTRIO

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2022 sous le numéro de dépôt 134384

AASTRIO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 200 000 Euros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

PROCES VERBAL **DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE** **DU 3 AOUT 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

LE TROIS AOUT

A QUINZE HEURES

Monsieur Bruno MERLIN, actionnaire unique de la société « **AASTRIO** », Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 200 000 €, ayant son siège au 14 avenue de l'opéra – 75001 PARIS,

Après avoir exposé que :

En sa qualité de Président, l'actionnaire unique a pris les décisions ci-après relatives à :

➤ ***La réduction du montant du capital social.***

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social qui s'élève actuellement à 200 000 € (divisé en 200 000 parts sociales de 1 € chacune), à 10 000 Euros.

Cette réduction n'est pas motivée par des pertes mais par une démarche stratégique de l'entreprise.

Cette résolution, est adoptée de plein droit

DEUXIEME RESOLUTION

L'opération se réalisera par remboursement partiel des parts sociales en numéraire et par diminution de la valeur nominale des parts.

Nous décidons de diminuer la valeur nominale des parts à la somme de 1 Euro à 0,05 Euro.

Cette résolution, est adoptée de plein droit

TROISIEME RESOLUTION

Il conviendra donc de modifier l'article 6 et 7 des statuts relatifs au capital social de la société ainsi qu'il suit :

ARTICLE 6 Apports

Lors de la constitution de la société, il a été apporté :

- Monsieur Bruno MERLIN apporte DEUX CENTS EUROS.....200 000 EUROS

Soit, au total, une somme de 200 000 euros correspondant à 200 000 actions de 1 euro chacune, souscrite et libérée en totalité.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2022, il a été décidé de réduire le capital social de la société par remboursement partiel des parts sociales et par diminution de la valeur nominal des parts de 1 € à 0,05 € chacune, portant ainsi le capital de 200 000 € à 10 000 Euros

ARTICLE 7 Capital social

Le capital social est fixé à 10 000 euros, divisé en 200 000 actions de 0,05 euro.

Cette résolution, est adoptée de plein droit

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à SEIZE HEURES.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 05/08/2022, Dossier 2022 00031880, référence 7544P61 2022 A 10157
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro

Le Président,
Bruno MERLIN

Pascal RICHARD-SAKHOUN
Agent Principal
des finances publiques